

versus 3 en de cette décl. et 3 plaus à M. Vornet
le 30 mai 1964

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

OBJET :

Echange de terrains

d
63069

Séance du 16 Juillet 1963

Le seize juillet mil neuf cent soixante trois, à 20 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Juillet 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSAU, MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, NARTEAU, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LANOUÉ par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Actuellement le Chemin des Epérailles aboutit sur un passage de 2m.40

En vue de la création d'une voie reliant ce chemin au Bd du Cl Baillet, un échange de terrains pourrait être opéré entre la Ville et M. Seugnet.

A cette occasion la ville ferait abandon de la parcelle de terrain dont elle est actuellement propriétaire et qui appartenait précédemment à Madame Dussoulier, d'une superficie d'environ 338 m², située en bordure dudit Boulevard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les demandes présentées par les propriétaires intéressés en vue de la création de cette voie

Vu l'avis défavorable émis par la Commission Plénière lors de sa séance du 11 Juillet 1963.

Considérant que la création de cette voie a pour but de satisfaire quelques particuliers,

DECIDE :

- de ne pas donner suite, pour les raisons exposées ci-dessus, aux requêtes présentées en vue d'obtenir notamment l'abandon d'une parcelle de terrain appartenant à la ville pour la création de la voie sus visée reliant le chemin des Epérailles au Bd du Colonel Baillet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,

